



HAL
open science

De la lutte contre le bolchévisme à celle contre le communisme. Mobilisations associatives et électorales féminines (France 1925-1945)

Magali Della Sudda

► To cite this version:

Magali Della Sudda. De la lutte contre le bolchévisme à celle contre le communisme. Mobilisations associatives et électorales féminines (France 1925-1945). Cycle de Colloque "Catholicisme et anti-communisme : l'apogée du pontificat de Pie XII", Archambault, Fabien; Pettinaroli, Laura; Roullin, Stéphanie, Oct 2024, Paris, Maison de la recherche de Paris Sorbonne, France. halshs-04740475

HAL Id: halshs-04740475

<https://shs.hal.science/halshs-04740475v1>

Submitted on 16 Oct 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Catholicisme et anticommunisme : l'apogée du pontificat de Pie XII

Jeudi 17 octobre 16h30-18h30 « Session 2 : Sur le terrain social » Modération : Marie-Emmanuelle Chessel Sciences Po Paris

Ottone Ovidi Université Grenoble Alpes, I preti operai francesi e la condanna del Sant'Uffizio (1946-1958) ; Léo Rosell Université de Bourgogne, Barrer « la voie du totalitarisme » cégéto-communiste : les organisations chrétiennes face au régime général de la Sécurité sociale

Titre : De la lutte contre le bolchévisme à celle contre le communisme. Mobilisations associatives et électorales féminines (1925-1955)

Magali Della Sudda, Directrice de recherche CNRS - Sciences Po Bordeaux
m.dellasudda@sciencespo Bordeaux.fr

Résumé

Ce cycle de rencontres sur l'anticommunisme examine l'opposition catholique au communisme du point de vue doctrinal et temporel. Les archives du pontificat de Pie XII ont mis à l'épreuve l'hypothèse d'une période de redéfinition qui s'opère dans les années 1940 et 1950. Toutefois, la dimension du genre reste encore à explorer. Qu'en fut-il de la plus importante organisation française, la ligue féminine d'action catholique, forte de ses 1 800 000 membres à la fin des années 1940 ? Comment cette organisation a-t-elle participé à lutter contre le communisme et ses corollaires, le travail salarié des femmes et leur émancipation économique et morale au sortir de la guerre, quand, enfin, les Françaises ont pu manier « le bulletin de vote comme une arme ». Après avoir rappelé en introduction ce que fut la Ligue féminine d'action catholique française, il convient d'abord d'évoquer, dans un premier temps, l'opposition au socialisme et au communisme qui la caractérise avant la Révolution de 1917 et la prise du pouvoir en Russie. La menace anti-religieuse externe, déstabilisatrice de l'ordre social et économique, le péril va changer de nature. Dans l'entre-deux-guerres, le danger prend le visage d'un Etat impie, menaçant le corps social et les âmes et plus spécifiquement les femmes. A un échelon international, les possibles coalitions avec des organisations féministes, soupçonnées d'en être le cheval de Troie sont dénoncées. Puis, au sortir de la guerre, la focale se déplace. Subtilement, on perçoit une nette inflexion devant le poids du Parti communiste et de l'Union des femmes françaises, qui regroupe les femmes de sensibilité communiste, qui n'hésitent pas à tendre la main aux catholiques, mettant en avant leur condition commune de mères. Se pose ainsi la question de l'évitement de ces coalitions et de la perfusion des idées communistes chez les catholiques. Cette communication propose ainsi d'éclairer ces transformations qui s'opèrent durant le pontificat de Pie XII au sein de la Ligue féminine d'action catholique française (1933-1954), avant sa transformation en Action catholique générale féminine.

Mots-Clefs :

France – Histoire – Catholicisme - Pie XII – Ligue féminine d'action catholique française – Anticommunisme

Introduction : « C'est l'heure de la femme »¹

« C'est l'heure de la femme ». Qui donc fait cette étonnante déclaration ? Quelque féministe enragée, quelque orateur public désireux de flatter les électrices ? Non, c'est une voix beaucoup plus haute, une voix qui domine tous les intérêts, tous les partis, une voix qui exprime l'autorité spirituelle la plus universellement reconnue, la voix même du Souverain Pontife.

Le 21 octobre 1945, dans un discours radiodiffusé, le pape s'adressant aux femmes et aux jeunes filles catholiques leur disait : « Le sort de la famille, celui de la communauté humaine sont entre vos mains »

(Vicomtesse Ch. De Curel, Présidente générale de la Ligue féminine d'action catholique française, août 1946)

Dans son éditorial de l'*Echo des Françaises*, M^{me} de Curel, la Présidente de la Ligue féminine d'action catholique française s'adresse à ses 200 000 lectrices et 2 300 000 adhérentes. Reprenant les paroles du Souverain Pontife dans son allocution du 21 octobre 1945, elle rappelle d'abord, le rôle fondamental de la mère dans la famille dans la société : « Tenir une maison, y faire régner l'ordre, le bien-être, la paix, c'est contribuer à la santé du pays dont chaque famille est une cellule ». Après avoir rappelé aux femmes que « l'avenir appartient aux peuples qui ont les meilleures mères », la Présidente s'attache à décrire le rôle des femmes à l'heure présente. « Dans un monde devenu fou, que l'orgueil, l'ambition, la cruauté des peuples menacent d'engloutir, elles peuvent encore si elles le veulent, jeter dans la balance le poids de leur bon sens, de leur vouloir-vivre, de leur sagesse, de leurs vertus. Presque partout elles sont plus nombreuses que les hommes et elles possèdent les mêmes droits civils que ces derniers. Elle peuvent donc, si elles le veulent, sauver le monde en péril, et comme le dit le Saint-Père, « concourir avec l'homme au bien de l'humanité »². La menace est, comme nous l'avons vu tout au long de ces rencontres, celle d'une déchristianisation des sociétés sous l'effet d'une idéologie, le communisme, désormais au pouvoir ou pouvant peser sur les destinées des démocraties libérales. Comment l'entrée dans la citoyenneté politique a-t-elle infléchi les modes d'action de cette ligue catholique à l'heure où le péril communiste semble à son acmé ? De quelle manière les catholiques furent-elle appelées à prendre part au combat contre le communisme, désormais installé dans une grande partie du continent européen à l'Est et dont les succès électoraux à l'Ouest ?

Fondée en 1902 pour répondre aux politiques de laïcité menée par Pierre Waldeck-Rousseau gouvernement de Défense républicaine (22 juin 1899 - 3 juin 1902), la Ligue patriotique des Françaises entendait servir « Dieu et la Patrie »³. L'opposition marquée aux socialistes et à leurs alliés supposés franc-maçons allait de pair avec la défense de « l'école libre » et des congrégations ainsi que le déploiement de l'action sociale catholique. Dans un monde marqué par la bipolarisation au sortir de la Guerre, l'anticommunisme catholique se consolide et acquiert une dimension nouvelle. C'est à cette organisation féminine de masse, dont les membres jouissent désormais des droits politiques, que notre communication s'intéresse.

Il convient d'abord d'évoquer, dans un premier temps, la manière dont la lutte contre les ennemis de la religion, entendue ici comme le catholicisme, se déploie. D'une menace anti-religieuse externe, déstabilisatrice de l'ordre social et économique, nous faisons l'hypothèse que le péril change de

1 Vicomtesse de Curel, édito « C'est l'heure de la femme », *L'Echo des Françaises*, Journal mensuel d'information et d'éducation édité par la Ligue féminine d'action catholique française, p.1.

2 Vicomtesse de Curel, édito « C'est l'heure de la femme », *L'Echo des Françaises*, Journal mensuel d'information et d'éducation édité par la Ligue féminine d'action catholique française, p.1

3 Sarti 1992 ; Cova 2000

nature quand il est incarné par l'État après 1917. Dans l'entre-deux-guerre, il prend le visage d'un Etat impie, étranger, dont le bras propage des influences multiples via les partis politiques et organes de presse, menaçant les âmes. A un échelon international, les coalitions possibles avec des organisations féministes, soupçonnées d'en être le cheval de Troie sont dénoncées. Puis, au sortir de la guerre, la focale semble se déplacer. Devant l'organisation féminine de masse des communistes, comment les catholiques peuvent-elles agir ? Subtilement, on perçoit une nette inflexion devant le succès grandissant de l'Union des femmes françaises, qui regroupe les femmes de sensibilité communiste, et les mains tendues de ces femmes en faveur de la paix.

Méthodologie

La présente communication s'appuie d'abord sur les recherches menées dans le cadre d'une thèse de doctorat sur la Ligue patriotique des françaises (1902-1933) et l'Unione fra le donne cattoliche d'Italia⁴. La consultation des bulletins de la Ligue, des publications de congrès (1903-1913) et de la correspondance entretenue avec différents membres de la Curie romaine constituent un premier matériau.

La partie consacrée plus spécifiquement au pontificat de Pie XII repose sur la consultation de fonds rendue possible dans le cadre du projet ANR GLOBALVAT. Suivant l'hypothèse d'une intensification de la formation civique des militantes et adhérentes après 1944, les fonds des Affaires ecclésiastiques extraordinaires ont fait l'objet de premiers sondages. L'objectif était de repérer les réponses aux questions posées par l'accès des femmes à la citoyenneté politique en consultant plus spécifiquement les dossiers relatifs aux affaires politiques, aux organisations féminines catholiques – Ligue féminine d'action catholique française (1933-1954), Union féminine civique et social (fondée en 1925) et à la Fédération nationale des femmes fondée en 1928 par Aimée Bazy, dont la trace se perd assez rapidement.

La richesse de la documentation concernant les débats sur la citoyenneté politique des femmes dans la IV période (1922-1939) laissait présager la présence de matériau éclairant les modalités d'encadrement du vote et de l'engagement civique féminin. Pour la France, les dossiers consultés aux Affaires ecclésiastiques extraordinaires n'ont pas permis de confirmer cette intuition et m'ont conduite à m'appuyer davantage sur ceux de la Nonciature apostolique de Paris. La période de la nonciature de M^{gr} Luigi Maglione (23/06/1926-14/12/1938) et celle de M^{gr} Valerio Valeri (11/07/1936-23/12/1944) sont les plus riches sur le renseignement de l'activité politique féminine en France que celles de M^{gr} Angelo Giuseppe Roncalli (22/12/1944-15/01/1953), c'est enfin sous la nonciature Marella (15/04/1953-1959) que les dossiers sont un peu plus fournis. Ceci me conduit à avancer l'hypothèse d'une « relocalisation » de l'activité de la Ligue sous l'égide des Ordinaires après une période d'étroite surveillance sous le pontificat de Pie XII et la réorganisation de l'Action catholique placée sous la supervision de Mgr Pizzardo en 1922.

Dans une première section, je m'attacherai à rappeler les points d'opposition au socialisme, puis au bolchevisme, qui caractérisent la Ligue avant 1945. Dans un second temps, c'est au combat contre l'ennemi extérieur et intérieur que je consacrerai une réflexion autour de deux dimensions majeures : le rôle des catholiques dans la stabilisation d'une civilisation démocratique libérale et leur combat dans la défense d'une civilisation catholique reposant sur la binarité de genre, autrement dit, sur la division sexuée du monde social.

4 Della Sudda 2007

1. La Ligue patriotique des Françaises, la première opposition au socialisme et au bolchévisme

Lutter contre les vecteurs de l'athéisme, y compris sur le terrain électoral

La Ligue patriotique des Françaises naît d'une scission de la Ligue des femmes françaises en 1902. C'est une association régie par le statut d'association déclarée sous le régime de la loi de 1901. Ses membres fondatrices et son bureau sont des catholiques, issues de l'aristocratie propriétaire terrienne et de la bourgeoisie industrielle. Le groupe se compose de religieuses, les Filles du Coeur de Marie, et de catholiques ferventes de tendance libérale dont les époux et proches sont engagés en politique.

Dès sa fondation, la Ligue définit son intervention dans les élections comme un prolongement aussi nécessaire que naturel à l'engagement religieux : « *La Ligue patriotique veut une France chrétienne mais pour cela il faut des chrétiennes ; aussi, fondée dans un but électoral, elle poursuit son oeuvre : 1° par une préparation immédiate qui est la Caisse électorale ; 2° par une préparation éloignée – non moins importante et non moins efficace –, qui consiste à éclairer les esprits, à rendre service* »⁵. La confusion entre la sphère domestique et la sphère publique et la licéité de ces interventions au regard de la condamnation du féminisme et du suffragisme soulève de nombreuses tensions au sein de l'organisation et au sein des milieux catholiques. Ces conflits laissent des traces dans les archives, car la direction et ses oppositions font régulièrement appel au Cardinal Merry del Val, leur protecteur et secrétaire d'Etat puis à son successeur pour trancher. En 1904, dans un contexte de fortes tensions diplomatiques entre le Saint-Siège et le gouvernement français, l'abbé Lemarscal, un conférencier régulier de la Ligue, explicite le lien entre les élections, la lutte contre le socialisme et le militantisme féminin :

« Mais c'est là faire de la politique ? Oh ! Le stupide pouvoir des formules sur les intelligences françaises ! Eh oui, c'est faire de la politique ! Et le moyen de défendre nos droits et nos libertés de catholiques sans faire de la politique contre des adversaires qui n'en font que pour nous écraser. Mais cette politique de la Ligue n'est pas une politique de parti. Elle ne se propose ni la restauration de la royauté, ni l'affermissement de la République. Elle s'élève au-dessus de ces contingences. Elle laisse les opinions personnelles absolument libres. Elle ne guerroye que contre les sectaires qui étouffent la patrie et la religion dans un despotisme ruineux. Elle ne demande pas aux candidats qu'elle soutiendra de ses ressources : êtes-vous républicains, ralliés, conservateurs, monarchistes ? Elle leur demande seulement s'ils veulent franchement et résolument combattre les oppresseurs de la conscience catholique, les sophistes du socialisme et de l'anarchie, les perturbateurs de l'ordre et de la paix. La Ligue se proclame l'amie et l'alliée de l'Action Libérale Populaire parce qu'elle prend le même programme : Défendre la liberté, donner à tous les Français la jouissance du droit commun, améliorer le sort des travailleurs »⁶.

Le rôle des femmes dans l'apostolat social catholique

Contrairement aux débats que suscitent chez les femmes catholiques en Italie les premières unions professionnelles catholiques par crainte d'une adhésion aux théories socialistes, à la Ligue patriotique, la défense de la propriété des moyens de production par le patronat est une ligne claire. L'action sociale consiste à contrer le mutualisme ouvrier et l'organisation ouvrière. Elle est conçue comme une alternative fondée sur la coopération entre les classes, sans remettre en question le rapport social capitaliste ni la propriété des moyens de production. Les ouvrières sont rassemblées

5 Archives de l'Action catholique des femmes, H565 « La Ligue patriotique des Françaises, ce qu'elle est, ce qu'elle veut », non daté, vers 1902.

6 Abbé Lemaescal, « Ligue patriotique des Françaises », *Écho de la Ligue patriotique des Françaises*, juillet 1904, n°19, p. 398-399.

en unions selon un modèle corporatiste, patronnées par les dirigeantes de la Ligue : Germaine Féron-Vrau incarne ce rôle dans l'usine de filature « Au Chinois ». La menace est bien davantage extérieure. Dans les campagnes, sous l'égide M^{me} de Kéranflech, les femmes sont encadrées dans les comités de la Ligue, formées à l'économie ménagère et reçoivent quelques rudiments nécessaires à leur activité économique dans l'exploitation agricole.

D'un point de vue doctrinal durant les premières années de la Ligue, « *ce qu'il est nécessaire de repousser par une sérieuse reprise de la fonction morale et de la fonction économique de la famille, ce sont les assauts combinés de l'Individualisme, du Socialisme et d'un certain Féminisme* » explique l'avocat J. A. Pagès, Président de l'Union Régionale de la Jeunesse catholique du Midi dans son allocution au congrès de la Ligue de 1906⁷. La famille serait menacée par la revendication égalitaire à la propriété ou par celle de l'abolition de la propriété individuelle des moyens de production. La « providence de l'État » ne doit en aucun cas se substituer à la « providence paternelle ». Le féminisme est fustigé en tant que résultat de l'élévation du niveau d'instruction et que produit du salariat féminin : « *les titres universitaires donnent à certaines le dédain pour les humbles travaux du ménage ; l'extériorisation de leur vie conduit quelques autres à un scepticisme licencieux. Outre que le travail extérieur des femmes compromet leur santé et l'avenir de la race, il a un résultat moral inquiétant parce que la femme n'est pas préparée à son extériorisation : les idées dangereuses s'emparent de son esprit insuffisamment armé pour la défense, et, par ailleurs, pouvant gagner sa vie seule, se sentant égale à l'homme en mérite et en valeur économique, elle aspire à se soustraire à l'autorité, même bienfaisante et affectueuse, de son mari ; elle demande, à côté de l'égalité d'esprit et de coeur qui lui est reconnue, l'égalisation des fonctions qui est anti-naturelle* »⁸. Ces propos condensent la ligne politique anti-socialiste et antiféministe, essentiellement tournée vers des menaces extérieures dans un contexte politique dominé par les coalitions promotrices de la laïcité, centrées sur le parti radical-socialiste. Ils évoluent durant la Grande guerre sous l'effet combiné du conflit, de la Révolution russe de 1917, de la naissance des partis communistes et de la consolidation d'un activisme féministe transnational promoteur de l'égalité et de l'autonomie des femmes.

Les réformes de l'Action catholique face à la conquête des masses

L'action catholique est profondément réformée sous le pontificat de Pie XI (1922-1939). La fusion des deux ligues – Ligue patriotique des françaises et Ligue des femmes françaises – conforte l'autorité des évêques sur la Ligue féminine d'action catholique française qui voit le jour en 1933. Ce mouvement de diocésanisation s'observe également en Italie. La dimension spirituelle et l'action sociales sont délimitées de manière à mettre fin aux activités électorales féminines : le chanoine Courbe, directeur de l'Action catholique affirme qu'« *en devenant Ligue féminine d'Action Catholique, la Ligue Patriotique des Françaises doit entrer avec souplesse dans l'esprit de l'Action Catholique Française, et distinguer avec soin ce qui est essentiel à sa fonction d'apostolat spirituel, auxiliaire du Clergé, de ce qui, dans le passé, a pu constituer un apostolat social utile, comme les mutualités, mais où le bien religieux ne peut être que l'effet indirect d'un bien temporel immédiatement visé* »⁹. Aux yeux de l'Episcopat, l'engagement dans les œuvres social est moins visible que la lutte spirituelle – promotion de la consécration au Sacré-Coeur, participation aux Congrès eucharistiques qui permettent la circulation d'argumentaires et l'uniformité des cadrages

7 Ligue patriotique des Françaises 1907, p. 71

8 Ligue patriotique des Françaises 1907, p. 74-75

9 Archives de l'action catholique des femmes, H4 « Chronologie 1902-1951 », Chanoine Courbe, 8 novembre 1933, « Rapport de la Ligue féminine d'action catholique française avec la Hiérarchie de l'Église : Explication données par M. le Chanoine Courbe, Secrétaire général de l'Action catholique française, à M. L'abbé Villeneuve, aumônier-conseil diocésain de la Ligue féminine à Bordeaux, le dimanche 5 novembre, à Paris. Texte revu et approuvé par M. le Chanoine Courbe lui-même, en sa lettre du 8 novembre », dact.

dans les combats à mener. Cela s'accompagne de prises de position plus affirmées dans le débat public. Ainsi, en 1925, la Ligue proteste dans une lettre au Président du Conseil, contre la position anti-coloniale du Parti communiste français pendant la guerre du Rif et demande une intervention militaire au nom des mères de soldats et de ses 650 000 adhérentes. La lettre est publiée sous forme d'article « Femmes de France, les Communistes vous trompent ! ». Lors des journées d'études de mars 1926, « la formation civique amenait à aborder nombre de questions dont les femmes jusqu'alors ne se préoccupent guère »¹⁰. La lutte contre le communisme, dont le défaut de moral chrétienne serait le terreau, est mise à l'ordre du jour par la Secrétaire générale de la Ligue, M^{lle} Frossard :

« Ce qu'il y a de particulièrement angoissant dans la forme actuelle de paganisation, c'est le cynisme qui s'emploie à justifier l'erreur et le vice, à l'ériger en thèse, à le populariser, à en faire l'apothéose du matérialisme. Ceci devait facilement conduire au communisme ; cette doctrine révolutionnaire que la Ligue combat comme la plus grande erreur sociale par ses conférences et ses cercles d'études, aussi bien que par ses publications, communisme dont les théories aux prises avec les réalités ont dû revenir en arrière. »¹¹. Loin de se laisser séduire par des idées de justice, l'auditoire est invité à combattre : « En face de la cité bolchévique » avec sa puissance, son étonnante structure, et ses incessants progrès, travaillons à rétablir la « Cité de Dieu », c'est-à-dire le règne social du Christ-Roi »¹². Pour préparer les femmes à cette lutte, la Commission d'action civique fait office de centre de documentation à partir de 1926. L'une des premières conférences est donnée par le R.P. Du Passage « pour y traiter du suffrage féminin devant les théories actuelles, devant le communisme et en face de la doctrine catholique »¹³. A l'échelon international, les liens internationaux entre les organisations catholiques féminines sont consolidés au sein de la Fédération internationale des ligues féminines catholiques.

2. Sous le pontificat de Pie XII, la ligue féminine d'action catholique française et l'opposition renouvelée au communisme

Le communisme fait l'objet d'une attention particulière à différents échelons de l'activité politique féminine : au niveau individuel, les femmes y sont confrontées sur leur lieu de travail, au niveau organisationnel, il déploie ses organisations « satellites », telle l'Union des femmes françaises, ainsi qu'au niveau international. Dans le fonds de la nonciature, on trouve dans le dossier consacré à la « Jeunesse démocratique mondiale », un rapport transmis le 17 juin 1946 par Christine de Hemptine (01/12/1895-07/02/1984), qui préside l'organisation de jeunesse de l'Union internationale des organisations féminines catholiques, sur le « Front international de la jeunesse communiste ». La documentation a été collectée lors de son passage à Paris au siège du Front international de la jeunesse communiste. Elle plaide dans son rapport pour « un travail de liaison et de coordination entre catholiques, surtout en France » pour « barrer la route à toute cette propagande »¹⁴.

10 « Nos journées d'études, 17 et 18 mars 1926 », *Echo de la Ligue patriotique des Françaises*, mai 1926, p.3.

11 « Défendre et servir – Rapport présenté par M^{lle} Frossard à l'Assemblée générale du 18 mars 1926 », *Echo de la Ligue patriotique des Françaises*, mai 1926, p.6.

12 « Défendre et servir – Rapport présenté par M^{lle} Frossard à l'Assemblée générale du 18 mars 1926 », *Echo de la Ligue patriotique des Françaises*, mai 1926, p.6.

13 « Défendre et servir – Rapport présenté par M^{lle} Frossard à l'Assemblée générale du 18 mars 1926 », *Echo de la Ligue patriotique des Françaises*, mai 1926, p.7.

14 ASV, Arch.Nunz.Parigi, b.634, ff.134, lettre de Christine de Hemptine, Présidente Internationale de la Section Jeunesse de l'Union internationale des Ligues féminines catholiques, à Monseigneur le Secrétaire de Son excellence le Nonce apostolique, 10 avenue du président Wilson, Paris, Gand, le 17 juin 1946.

Mademoiselle de Hemptine, fille du Coeur de Marie est une figure centrale des réseaux féminins catholiques internationaux¹⁵. Elle a spécifiquement travaillé sous le regard de M^{gr} Pizzardo à structurer l'action catholique féminine en Amérique latine à partir de 1926. L'un des moyens légaux de barrer la route au communisme est le vote, depuis l'ordonnance du 21 avril 1944 que l'on doit au communiste Fernand Grenier. Les citoyennes françaises de métropole et d'une partie des outre-mer, jouissent des droits de vote et d'éligibilité dans les mêmes conditions que les citoyens français. Dans son allocution aux dirigeantes de l'Union mondiale des organisations féminines catholiques, Pie XII enjoint très explicitement les femmes d'user de leur citoyenneté civique et politique¹⁶ : « *Lourde est, par conséquent, la responsabilité de quiconque, homme ou femme, jouit du droit politique d'élection, là surtout où les intérêts religieux sont en jeu : l'abstention, en ce cas, est, en soi, qu'ils le sachent bien, un grave et fatal péché d'omission. Faire au contraire usage, et bon usage de ce droit, c'est travailler effectivement pour le vrai bien du peuple, c'est agir en loyaux défenseurs de la cause de Dieu et de l'Église* ». A cette tâche, les femmes catholiques s'étaient préparées dans les conférences et semaines de formation proposées par la Ligue patriotique des françaises depuis 1919, date à laquelle le Pape Benoit XV avait reconnu la légitimité du suffrage féminin¹⁷. Le déploiement de l'action catholique féminine prend la forme, en France, d'un militantisme de masse passant de 750 000 adhérentes revendiquées en 1926 à 2 300 000 en 1946, porté par une évolution interne de déploiement de l'activité sous l'égide des ordinaires – diosésanation – avec une coordination à la Curie romaine. Elle est aussi portée par une dynamique de contre-mouvement, en opposition à l'organisation des masses féminines par les partis communistes. Cependant, une problématique marginale devient plus préoccupante au sortir de la guerre. Le discrédit jeté sur la collaboration, soutenue par les élites socio-économiques, et les liens forgés dans la Résistance ouvrent des espaces possibles de dialogue voire de coopération. On repère dans les archives de la nonciature des rapports s'inquiétant de la porosité de certains milieux et formations politiques catholiques avec le communisme. Parmi les « Rouges chrétiens » de la période d'avant-guerre il y avait certes des intellectuels. Mais les organisations et revues comme *Terre nouvelle* étaient marginaux dans l'espace politique et dans l'institution. La possibilité que des catholiques appartenant à des groupes sociaux qui constituent le fondement de l'ordre inquiète.

15 Della Sudda 2013

16 Pie XII – Pacelli 1947:

« Sous couleur de défendre l'Église contre le risque de se fourvoyer dans la sphère du « temporel », un mot d'ordre, lancé il y a quelques dizaines d'années, continue de s'accréditer dans le monde : retour au pur « spirituel ». Et l'on entend par là la confiner étroitement sur le terrain de l'enseignement strictement dogmatique, l'offrande du saint sacrifice, l'administration des sacrements, lui interdire toute incursion, tout droit de regard même, sur le domaine de la vie publique, toute intervention dans l'ordre civil ou social.

Comme si le dogme n'avait rien à voir dans tous les champs de la vie humaine, comme si les mystères de la foi avec leurs richesses surnaturelles devaient s'abstenir de maintenir et tonifier la vie des individus et, par conséquence logique, d'harmoniser la vie publique avec la loi de Dieu, de l'imprégner de l'esprit du Christ ! Pareille vivisection est tout simplement anticatholique.

Le mot d'ordre doit être, tout au rebours : pour la foi, pour le Christ, dans toute la mesure du possible, présence partout où sont en cause les intérêts vitaux, où sont en délibération les lois qui regardent le culte de Dieu, le mariage, la famille, l'école, l'ordre social, partout où se forge, par l'éducation, l'âme d'un peuple. Et, malheureusement, l'on n'a que trop souvent à y déplorer l'absence des organisations catholiques. Lourde est, par conséquent, la responsabilité de quiconque, homme ou femme, jouit du droit politique d'élection, là surtout où les intérêts religieux sont en jeu : l'abstention, en ce cas, est, en soi, qu'ils le sachent bien, un grave et fatal péché d'omission. Faire au contraire usage, et bon usage de ce droit, c'est travailler effectivement pour le vrai bien du peuple, c'est agir en loyaux défenseurs de la cause de Dieu et de l'Église. »

17 Christitch 1919

La conquête des femmes : mouvement et contre-mouvement

La stratégie du Parti communiste et des organisations satellites visaient à conquérir les catégories jadis rétives telles les femmes et les campagnes¹⁸. La copie d'un résumé – non daté et non signé – de conférence donnée par un responsable communiste à des chefs de cellule de Rennes sur les « véritables buts du communisme » parvient ainsi à la nonciature. Il y est fait mention de la : 1°) nationalisation de toutes les grandes entreprises productrices et d'exploitation [...] 2°) Campagnes en faveur de l'union libre et commerce des produits anticonceptionnels. 3°) Main tendue aux Catholiques ». Le conférencier y aurait tenu ces propos inspiré par Maurice Thorez : « *Les Catholiques représentent en France à l'heure actuelle un élément conservateur très puissant dont l'influence est d'autant plus grande que les gens sont las – leurs vues conservatrices autant que leur idéal religieux sont incompatibles avec l'idéal communiste. Pars plus que moi vous ne croyez à un Bon Dieu – Notre paradis, disait Thorez en 38, c'est sur la terre que nous le ferons.* » Il propose une « Méthode de lutte. Il faut tromper les Catholiques sur nos intentions. Il faut noyauter leurs groupements ». Après avoir précisé que ces catholiques sont des ennemis à phagocyter, il évoque pour conclure la : 4°) Constitution de cellules féminines essentiellement féminines pour préparer le vote des femmes »¹⁹. Cette dernière perspective constitue en effet un défi pour faire évoluer un électorat que l'ensemble des analyses considère comme acquis au conservatisme et au catholicisme. L'anticommunisme au féminin se déploie ainsi en contrant l'influence de l'Union des femmes françaises. Cette organisation exclusivement féminine est née en 1944 sur l'héritage du « *Comité mondial des femmes contre le fascisme et la guerre (CMF) et de l'Union des Jeunes Filles de France (UJFF), fondées en 1934 et 1936 par le PCF afin de développer influence et recrutement chez les femmes, perçues comme éloignées d'un possible investissement politique et chez les jeunes filles, beaucoup plus surveillées que leurs frères* », selon l'historienne D. Loiseau²⁰. Pour le Parti communiste, l'enrôlement des femmes, réputées moins instruites, plus conservatrices et proches de l'Église est une préoccupation dès 1921²¹. L'*Ouvrière*, journal fondé en 1922 pour ce faire témoigne de la – brève – porosité entre le féminisme radical et la ligne éditoriale qui combat pour l'égalité au travail, la reconnaissance de la fonction sociale de la maternité et contre les lois répressives sur la contraception et l'avortement. L'inflexion nataliste advient ultérieurement, à partir de 1934, et ne lève pas pour autant l'opposition des catholiques à une lecture matérialiste de l'exploitation des femmes au foyer comme à l'usine. Avant qu'elle ne soit concurrencée par la Maternité heureuse (1956) – qui devient le Mouvement français pour le Planning familial – et le Mouvement Jeunes femmes, d'inspiration Protestante, l'UFF est la principale concurrente à l'organisation des femmes catholiques au sein de la Ligue et des organisations diocésaines²². Elle compte en 1945 environ 650 000 membres. C'est trois fois moins que la Ligue féminine d'action catholique.

La Ligue féminine d'Action catholique, une organisation féminine de masse

En 1946, la LFACF revendique plus de deux millions d'adhérentes, réparties dans 91 départements, 2 575 cantons et la majorité des paroisses. Son implantation concorde avec la sociologie religieuse, caractérisée par une solide implantation dans l'Ouest, en Bretagne, dans le Lyonnais, la Lorraine, l'Alsace, en Bourgogne et dans le Nord. L'association est dirigée par un Conseil central avec un bureau renouvelé tous les quatre ans, son organisation est à la fois diocésaine et départementale. Les dizainières, devenues responsables d'équipe, assurent un maillage territorial dans 20 000 paroisses. Elle dispose de son bulletin, l'*Echo de la LFACF*, porté à domicile. Les Heures d'amitiés

18 Dogan – Narbonne – Goguel 1955

19 ASV, Arch.Nunz.Parigi, b.655, ff.34.

20 Loiseau 2018

21 Fayolle 2005

22 Fayolle 2005, p. 18

rassemblent les adhérentes autour de discussion qui sont des vecteurs de politisation ordinaire. Elle poursuit son activité selon une division thématique du travail. Les adhérentes reçoivent l’Echo, les militantes *Notre tâche – rurale* et *Notre tâche - urbaines* et les dirigeantes Travaillons. Elle dispose d’un service de bibliothèques – les Bibliothèques pour Tous -, un Service d’Entraide qui compte 2 000 déléguées, un service familial dans 53 départements pour aider les mères et valoriser le rôle des femmes au foyer. En outre, elle dispose d’une « Commission rurale », dont l’activité est ancienne, pour répondre aux besoins de ses adhérentes dont plus de la moitié sont encore dans les campagnes. Cette commission a notamment pour but de créer un « Centre familial » dans chaque hameau. Chaque année, une campagne d’année organise les actions et réflexions autour d’un thème. En 1945 et 1946 les campagnes d’années sur les « Fraternités françaises » visent à aider le retour des prisonniers, favoriser l’entraide et la solidarité. L’Association de l’entraide familiale voit le jour en 1947 et reconduit le placement d’enfants dans des familles rurales pendant les vacances²³. La question du logement occupe l’association, d’abord sous l’angle de la reconstruction et de la pénurie, puis, vingt ans plus tard, dans le cadre des grands ensembles. Elle encourage et promeut les associations familiales catholiques et acquiert une expertise dans ce domaine.

Un vecteur de socialisation politique conservatrice

Le service civique, fondé après le ralliement de Benoît XV à la citoyenneté politique des femmes, reprend de la vigueur. Il est refondé en décembre 1945 afin de préparer les électrices et les candidates à accomplir leur devoir électoral. M^{lle} Guilliard qui assure les formations et informations des adhérentes dans les départements. L’objectif est clairement de contrer les succès électoraux des communistes et, dans une moindre mesure, des socialistes. Selon le politologue Mattei Dogan, « *Aux élections législatives d’octobre 1945 le Parti Communiste avait obtenu 26,1% et le Parti Socialiste 23,8070 des voix exprimées; pour les deux partis ensemble 49,9%. Aux élections de juin 1946, ils avaient reçu respectivement 26,2% et 21,1%, soit au total 47,3%. De même aux élections de novembre 1946, ils totalisaient 46,5% des votes. Si seuls les hommes avaient voté, les deux partis auraient remporté plus de la moitié des suffrages* »²⁴. Pour mieux contrer l’UFF, la Ligue renoue avec la pratique de la surveillance politique de ses premières années. Le Service de documentation générale, présidé par M^{lle} Choppin de Janvry (08/1912-22/05/2004) suit avec attention les développements de l’UFF. Elle est issue d’une famille de financiers et grandit à Paris. Elle a une formation de bibliothécaire et entre à la LFACF où elle s’investit pendant 20 ans. C’est là qu’elle aurait fait la connaissance de la société des Filles du Coeur de Marie en 1944, âgée de 42 ans. Cette société religieuse à consécration secrète constituait l’armature de la Ligue patriotique des Françaises. Ses secrétaires générales - Marie Frossard (11/05/1863 – 13/01/1954) qui assure cette fonction de 1902 à 1933, puis Marie du Rostu (06/09/1891 - 14.06.1979) qui lui succède secondée par Ghislaine Choppin de Janvry - , en sont membres jusqu’aux années 1970²⁵. Les membres du bureau voient dans cette stratégie un succès : « *Partout où la Ligue est active, l’UFF perd du terrain* »²⁶. Parallèlement, lorsque la Fédération démocratique des femmes, propose aux femmes catholiques de rejoindre le Mouvement de la paix (1948) puis de signer l’Appel de Stockholm (19/03/1950), la Victomtresse de Curel refuse et justifie dans l’*Echo des Françaises* en avril 1950. La socialisation politique des femmes dans cette structure participe à la stabilisation des partis démocrates-chrétiens ou conservateurs. Selon les politologues M. Dogan et J. Narbonne, la LFACF

23 Dittgen 1990

24 Dogan 1985, p. 307

25 Archives des Filles du Coeur de Marie, nécrologie « Ghislaine Choppin de Janvry a rejoint la maison du Père, samedi 22 mai 2004 dans sa 92^{ème} année », imprimé dact., copie.

26 {Citation}

revêt un caractère d'organisation parapolitique. Si elle ne concourt pas directement aux élections, elle n'en prépare pas moins les électrices et certaines candidates.

Représenter les intérêts des mères et des enfants : le cas de l'enseignement privé catholique

Les fonds consultés au Vatican sont restés silencieux sur l'activité électorale féminine de la Ligue. On trouve néanmoins des traces d'intervention auprès des pouvoirs publics sur la question scolaire. Dans un pays exangue, aux finances minées par la guerre et l'Occupation, les subsides accordées à l'enseignement catholique par le régime de Vichy sont remises en question par le nouveau gouvernement. Le « problème scolaire » est abordé par la Ligue qui prend clairement position en faveur d'un soutien financier à l'enseignement privé confessionnel²⁷. La proposition de suppression des subventions aux écoles privées est débattue lors de la préparation et du vote de la Constitution de 1946 et devient un point de tension lors des coalitions successives avec le MRP. Si, à la veille du referendum sur la Constitution du 5 mai 1946, le Chanoine Stanislas Courbe, Directeur de l'Action catholique française, retient la lettre de protestation de la Ligue destinée aux membres de la « Commission de la constitution », et marque nettement la limite de l'intervention des femmes catholiques dans les affaires publiques, il n'en va pas de même par la suite. En 1956, la loi Barrangé (1951) qui accordait des bourses aux élèves des établissements publics et privés est remise en cause. Le nonce Marella suit de près les discussions relatives à l'enseignement privé catholique en mars 1956. Devant un projet de loi favorisant l'enseignement public au détriment de l'enseignement catholique, M^{lle} Marie du Rostu, secrétaire, envoie aux membres du Conseil central une missive qui éclaire les modalités d'intervention discrètes mais réelles des catholiques dans les affaires politiques sans passer par le vote²⁸. Des personnalités féminines influentes sont invitées à constituer des

27 Dittgen 1990, p. 22

28 AAV, Arch.Nunz. Parigi, b.835, Lettre de M. du Rostu, Secrétaire générale, Action catholique générale féminine (L.F.A.C.F.) central, 98, rue de l'Université, Paris 7e, à « Chère Madame et Amie », Paris, le 8 février 1956, ff.24 rv.

Chère Madame et Amie, Vous avez certainement lu dans La Croix du 4 février 1956 ou dans Le Figaro du 3 février 1956 les deux propositions de loi et les deux propositions de résolution, qui menacent gravement la vie catholique en France, en préparant l'asphyxie de l'Enseignement privé et en interdisant toute manifestation religieuse extérieure etc.

Vous trouverez en annexe le relevé des principaux points de ces textes avec un aperçu de leurs conséquences pour le pays.

Bien entendu, devant ces menaces qui nous ramènent, hélas ! Aux origines du Mouvement et à une de ses principales raisons d'être (1), nous avons après nous être entourées des informations et conseils les plus autorisés délibéré hier mardi 7 février, en Bureau central.

Il en ressort qu'une première démarche, dans l'immédiat, est à réaliser. L'action à poursuivre par la suite ne pourra être arrêtée que suivant le développement des événements. Vous serez étroitement tenue au courant ; peut-être même aurons-nous à réunir à Paris un Conseil central extraordinaire ?

Ce qui est à faire de suite :

1° Se mettre immédiatement en rapport avec les dirigeants diocésains de la Fédération Nationale d'Action Catholique pour entente, s'ils le désirent.

2° Aviser au mieux pour susciter quelques démarches personnelles, ou de petites délégations, près de tous les députés de votre département, à l'exclusion des communistes et des socialistes (2).

Remarque de la plus haute importance :

Ces démarches doivent être faites à titre personnel et non au titre de l'Action Catholique (femme catholique responsable dans la Cité).

3° Ces démarches doivent, pour être efficaces, être faites samedi ou dimanche, pendant que les députés sont dans leur circonscription.

(1) art. 3 des Statuts : L'Association a pour but : 1° de défendre par tous les moyens légaux les libertés qui intéressent particulièrement les femmes, notamment la liberté de conscience et la liberté d'enseignement...

(2) Dans certains cas particuliers, vous êtes juge de l'opportunité d'une démarche près de tel député socialiste. [ff.24]

comités et à faire pression sur les députés sauf les communistes et, dans un premier temps, les socialistes. Le choix des femmes repose sur leur qualité et leur influence, écho lointain aux leaders d'opinions que la science politique naissante cherche à définir. La Ligue s'attache ainsi à produire une représentation de la cause de « l'enseignement libre » par des délégations de femmes choisies « *pouvant avoir une influence soit par elles-mêmes, doit du fait du milieu qu'elles représentent (ouvrière, mère de boursier, veuve de guerre, jeune femme etc.)* ». Elle précise que cette représentation ne doit pas être entâchée de l'appartenance à la Ligue : « *S'il est opportun qu'un cadre de l'équipe départementale fasse la démarche, ne pas la faire officiellement à ce titre, même si l'interlocuteur le connaît* ». Ces deux points constituent un trait caractéristique des mobilisations de femmes catholiques jusqu'à aujourd'hui. La lettre confère aux dirigeantes une capacité d'appréciation sur le choix du député, que l'on ciblera de préférence en fin de semaine dans sa circonscription. Le cas des socialistes est abordé avec discernement. On veille à compléter ces actions d'influence par des envois de courriers : « 7° - *En plus de ces visites, il serait utile que le député reçoive un certain nombre de lettres traduisant l'émotion des Catholiques (un très grand nombre n'est pas nécessaire à ce premier stade)* ». Le rapport de force étant incertain, la Présidente, la Victomtresse de Curel, enjoint aux adhérentes le 21 février 1956 à écrire en leur nom ou en qualité

4° - Objet de la visite

On a appris l'existence de ces projets, leurs conséquences d'une gravité exceptionnelle pour les Catholiques. On se fait un devoir de faire part aux représentants du pays de l'émotion déjà suscitée. Celle-ci sera considérable quand l'ensemble du pays sera mis au courant (avant la visite, lire attentivement l'annexe).

5° - Personnalité à choisir

Personnalité pouvant avoir une influence soit par elles-mêmes, doit du fait du milieu qu'elles représentent (ouvrière, mère de boursier, veuve de guerre, jeune femme etc.). S'il est opportun qu'un cadre de l'équipe départementale fasse la démarche, ne pas la faire officiellement à ce titre, même si l'interlocuteur le connaît.

Ces indications sont valables pour les délégations qui pourraient efficacement faire cette démarche.

6° - Si l'on ne peut absolument pas joindre un député, lui écrire dans la même orientation – envoyer cette lettre affranchie à l'adresse : Assemblée nationale, Palais Bourbon, Place du Palais Bourbon Paris 7e.

7° - En plus de ces visites, il serait utile que le député reçoive un certain nombre de lettres traduisant l'émotion des Catholiques (un très grand nombre n'est pas nécessaire à ce premier stade).

8° - Recommandation très importante

Si un papillon est joint à cette lettre vous indiquant que tel député de votre département est membre de la Commission de l'Education nationale ou de la Commission de l'Intérieur, il est capital qu'il reçoive visites, délégations, lettres.

En effet, ce sont les Commissions qui étudient les propositions de loi, choisissent les rapporteurs, demandent l'urgence.

9° - Il nous est nécessaire de savoir dès mercredi 15 courant ce qui a pu être fait dans votre département, les députés visités etc.

Nous comprenons, chère Madame, les efforts demandés, mais la cause est d'importance : il s'agit directement du service de l'Église et de la France. Nous nous sentons totalement unies dans la prière et dans l'effort.

Soyez assurée, chère Madame et Amie, de mon confiant et reconnaissant dévouement.

M. Du Rostu.

de ligueuse à leur député²⁹. Le maillage paroissial rend possible la mobilisation à différents échelons politiques, il montre aussi l'intervention de la ligue comme groupe d'intérêt³⁰.

Conclusion provisoire : l'anticommunisme oblique de la Ligue féminine d'action catholique française

Dans les fonds dépouillés à ce jour, la LFACF n'apparaît pas comme un moyen de faire rempart contre le communisme. L'attention portée à cette organisation féminine sous les pontificats précédents fait place à une relative absence dans les fonds habituels du pontificat de Pie XII. Ses activités sont essentiellement tournées vers la défense religieuse. Autrement dit en France, elle s'engage pour la défense de l'école dite « libre ». Elle fait la promotion de l'entraide, déclinaison du principe de subsidiarité opposée au projet ambitieux d'Etat-Providence social-démocrate, et maille le territoire de structures complémentaires assurant la solidarité là où l'État et la Sécurité sociale sont absents. Enfin, elle accompagne les transformations du travail féminin en promouvant une segmentation genrée de l'emploi mais aussi en valorisant le travail domestique. Cette dimension classique de la maternité et du rôle féminin au foyer passe par la promotion et l'aide à l'équipement ménager. Par le biais de son maillage paroissial et des modalités spécifiques de rencontres – les discussions informelles lors des heures d'amitiés, la diffusion de la presse par des militantes elles-mêmes, la présence au quotidien et dans les lieux de vie des femmes –, nous pouvons considérer que la LFACF a constitué un espace de socialisation politique ordinaire. Elle faisait pièce à son

29 AAV, Arch.Nunz.Parigi, b.835 « Azione cattolica », Lettre de Mme de Curel, Présidente de l'Action catholique générale féminine (L.F.A.C.F.), Secrétariat central, 98, rue de l'Université, Paris 7e, Paris le 21 février 1956 », Lettre circulaire, dact. Signée Vtesse Ch. De Curel, ronéotypée. Ms : XII/3, ff.17 [ms : 8 mars].

Chère Madame et Amie,

Vous trouverez, avec cette lettre, deux documents qui vous aideront à faire le point au sujet de la campagne en cours :

- la lettre de l'Episcopat de France, si encourageante,
- une note du Service civique, précisant l'état actuel de la question. Celle-ci peut évoluer rapidement. Vous serez tenue au courant.

Voici quelques nouvelles indications utiles, pour vous permettre de continuer l'action nécessaire :

- 1) Contrairement à ce que nous vous avons dit, il paraît utile de faire écrire de nombreuses lettres aux députés socialistes. Bien entendu, prenez les conseils autorisés ; jugez sur ce point ce qu'il convient ou non, en tenant compte des circonstances locales. Nous renouvelons la recommandation faite dans la lettre du 15 février : Traitez strictement la question « liberté scolaire » ; aucun sujet politique.
- 2) Après avoir pris connaissance des votes du 17 février, faire féliciter chaudement tout député, de quelque parti qu'il soit, qui a voté le renvoi de la discussion (lettres nombreuses). Il est de la plus haute importance de soutenir ces parlementaires par la manifestation d'une opinion favorable.
- 3) De même dire le regret, la peine des femmes catholiques, à ceux qui ont voté contre le renvoi du débat. Il faut qu'ils se sentent suivis par des électeurs en éveil, surtout par ceux de leur circonscription.
- 4) La plupart d'entre vous ont parfaitement compris l'efficacité de lettres et délégations émanant de milieux variés. Bien continuer dans ce sens.
- 5) Pour le dispositif d'ensemble que vous devez maintenant connaître (suite lettre 17 février) et pour lequel la plus grande discrétion est requise, il est bien entendu que l'initiative revient aux A.P.E.D., Maîtres, Amicales. L'Action Catholique Générale représente là ce qu'elle est : l'opinion de la communauté chrétienne.

Cependant il convient de voir, avec la discrétion requise, si dans telle ou telle paroisse, notamment à la campagne, vous n'avez pas à aider pour composer des délégations prévues auprès des municipalités.

Croyez, chère Madame et Amie, à mon intense union de prière comme à mon bien affectueux dévouement.

La Présidente Générale :

PS : En accord avec le Centre National de la F.N.A.C., afin de gagner du temps et de simplifier la transmission des directives communes, vous voudrez bien communiquer sans retard cet envoi au responsable diocésain de l'A.C.F. des hommes.

V^{tesse} Ch. De Curel » ff.17.

30 Offerlé 1998

adversaire communiste, l'Union des femmes française, non sur le terrain électoral mais sur le terrain social. C'est dans cette perspective que l'on peut désigner comme oblique cette déclinaison de l'anticommunisme catholique.

Bibliographie

Christitch 1919 = A. Christitch, *Yes, We Approve*, dans *The Catholic Citizen*. London : Catholic Women's Suffrage Society, 1919, p. 1.

Cova 2000 = A. Cova, *Au service de l'Eglise, de la patrie et de la famille: femmes catholiques et maternité sous la IIIe République*, Paris, 2000.

Della Sudda 2007 = M. Della Sudda, *Une activité politique féminine conservatrice avant le droit de suffrage en France et en Italie: socio histoire de la politisation des femmes catholiques au sein de la Ligue patriotique des Françaises (1902-1933) et de l'Unione fra le donne cattoliche d'Italia (1909-1919)*, EHESS - La Sapienza Università di Roma, Paris - Rome, 2007.

Della Sudda 2013 = M. Della Sudda, *Réseaux catholiques féminins. Une perspective de genre sur une mobilisation transnationale.*, dans *en ligne*, 12-13-Printemps-Automne, 2013, <http://genrehistoire.revues.org/1872>.

Dittgen 1990 = G. Dittgen, *De la ligue à l'ACGF: histoire d'un mouvement de femmes (1945-1990)*, Paris, 1990.

Dogan 1985 = M. Dogan, *Les Consequences Politiques du Vote Feminin: Comment les femmes ont porté les Conservateurs au pouvoir en Europe*, dans *International Political Science Review / Revue internationale de science politique*, 6-3, 1985, p. 306-316, <https://www.jstor.org/stable/1600700>.

Dogan – Narbonne – Goguel 1955 = M. Dogan, J. Narbonne, F.P. Goguel, *Les Françaises face à la politique: comportement politique et condition sociale*, Paris, France, 1955.

Fayolle 2005 = S. Fayolle, *L'Union des Femmes Françaises: une organisation féminine de masse du parti communiste français (1945-1965)*, Thèse de doctorat, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 1971-....., France, 2005.

Ligue patriotique des Françaises 1907 = Ligue patriotique des Françaises, *Congrès de la L.P.D.F. tenu les 10, 11, 12, et 13 octobre 1906 Tarbes et à Lourdes*, Paris, 1907.

Loiseau 2018 = D. Loiseau, *L'Union des femmes françaises pendant les Trente Glorieuses : entre « maternalisme », droit des femmes et communisme*, dans *Le Mouvement Social*, 265-4, 2018, p. 37-53, <https://shs.cairn.info/revue-le-mouvement-social1-2018-4-page-37>.

Offerlé 1998 = M. Offerlé, *Sociologie des groupes d'intérêt*, Paris, France, 1998.

Pie XII – Pacelli 1947 = Pie XII, E. Pacelli, *Aux congressistes de l' Union internationale des ligues féminines catholiques (12 septembre 1947) | PIE XII, 1947*, https://www.vatican.va/content/pius-xii/fr/speeches/1947/documents/hf_p-xii_spe_19470912_leghe-femm-cattolice.html.

Sarti 1992 = O. Sarti, *The Ligue patriotique des Françaises, 1902-1933: a feminine response to the secularization of French society*, New York, 1992.